



SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Utilisation de l'excédent de 2000-01

1. A sa 285^e session (novembre 2002), le Conseil d'administration a approuvé les propositions relatives à l'allocation de l'excédent de 2000-01, conformément aux pouvoirs que lui avait conférés la Conférence internationale du Travail¹. Lors de la discussion sur l'utilisation de l'excédent de 2000-01², le Bureau a indiqué qu'il fournirait, pour toute nouvelle allocation, des informations financières et un cadre fondé sur les résultats sous le format utilisé à l'annexe III du document GB.285/PFA/9.
2. Conformément à cet engagement, le présent document contient une mise à jour de ces informations et de ce cadre pour toute nouvelle allocation effectuée depuis le dernier rapport de novembre 2003³. La première partie du document fait le point des approbations et de l'exécution; la seconde partie décrit un fait nouveau important sur le plan financier, à savoir les gains de change acquis sur l'excédent de 2000-01 et leur utilisation proposée. Ces informations sont complétées par les annexes I et II. L'annexe I contient un aperçu des sommes allouées au titre de l'excédent de 2000-01 au 30 septembre. L'annexe II contient le cadre fondé sur les résultats pour toute nouvelle allocation effectuée depuis le dernier rapport de novembre 2003.

Etat des approbations et de l'exécution

3. Au cours de la discussion de novembre 2003⁴, un certain nombre de délégués se sont déclarés préoccupés par le rythme apparemment faible auquel les allocations étaient effectuées au titre de l'excédent de 2000-01 et ont souhaité voir une accélération du processus. A la date du 30 septembre 2004, le Bureau avait alloué 85 pour cent du total de l'excédent de 2000-01 à des objectifs approuvés par le Conseil d'administration en novembre 2002. Si le taux des allocations a augmenté, les approbations ne sont données par le Directeur général qu'après une évaluation approfondie de la conception des projets

¹ *Compte rendu provisoire* n° 19, Conférence internationale du Travail, 90^e session, Genève, 2002.

² Documents GB.283/9/1 et GB.285/10/1.

³ Document GB.288/PFA/8(& Corr.).

⁴ Document GB.288/9/1(& Corr.2).

du point de vue des normes et des techniques de programmation des résultats escomptés, ainsi que de la capacité à répondre aux priorités et besoins des mandants.

4. Afin de garantir une exécution dans les délais des projets approuvés, chacun d'entre eux est contrôlé par l'intermédiaire d'objectifs mensuels fixés pour l'exécution des projets⁵. En moyenne, le volume des dépenses par mois par rapport aux objectifs mensuels était de 86 pour cent au 1^{er} juillet 2004. Aussitôt qu'une exécution tardive est décelée, les unités responsables sont contactées en vue de trouver d'éventuelles mesures correctives.
5. Comme on peut le voir dans l'annexe I, 7,9 millions de dollars des Etats-Unis (15,3 pour cent du total) sont encore à affecter au titre de l'excédent de 2000-01 à la date du 30 septembre 2004, principalement dans les domaines des services régionaux, de la réponse aux crises et des communications. Les propositions concernant l'utilisation des fonds restants sont à un stade avancé d'élaboration.
6. Les informations sur les résultats obtenus et les étapes clés franchies dans la mise en œuvre des projets financés au titre de l'excédent figureront dans le rapport sur l'exécution du programme présenté au mois de mars de chaque année.

Gains de change réalisés sur l'excédent de 2000-01

7. Dans les registres financiers du Bureau, les excédents de recettes sont exprimés en francs suisses alors que les prévisions et les dépenses budgétaires sont enregistrées en dollars des Etats-Unis. La dépréciation sensible du dollar des Etats-Unis, passant du taux de change de 1,77 franc suisse pour 1 dollar dans le budget de 2002-03 au taux opérationnel de change de 1,25 franc suisse pour 1 dollar en février 2004, a abouti à un gain de change substantiel en termes de dollars des Etats-Unis. Le Bureau (après consultation du Commissaire aux comptes) a adopté des mesures pour convertir ce gain en espèces qui a donné un montant net de quelque 16 millions de dollars des Etats-Unis. Les mesures prises par le Bureau ont protégé les montants des ressources en dollars des Etats-Unis approuvés par le Conseil d'administration en novembre 2002⁶.
8. A la suite de la discussion qui a eu lieu au sein de la présente commission en mars 2004 sur le Fonds pour les systèmes informatiques, Projet IRIS⁷, les gains de change d'un montant de 5,6 millions de dollars des Etats-Unis environ ont été utilisés pour financer le développement d'IRIS.
9. Eu égard aux circonstances décrites dans le document GB.291/PFA/3/2 et au vu de la nécessité et de la valeur du projet IRIS, le Directeur général propose que le total du reliquat des gains de change réalisés soit transféré au Fonds pour les systèmes informatiques en vue de financer le projet IRIS.

⁵ Les objectifs mensuels fixés pour l'exécution des projets sont obtenus en divisant le budget total par la durée du projet.

⁶ Document GB.285/PFA/9.

⁷ Document GB.289/PFA/3(Add.).

- 10. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration que le total du reliquat des gains de change réalisés sur l'excédent de 2000-01 soit affecté au Fonds pour les systèmes informatiques pour financer le projet IRIS.**

Genève, le 14 octobre 2004.

Point appelant une décision: paragraphe 10.

Annexe I

Postes	Ressources approuvées	Période considérée: jusqu'à sept. 02 Couverte dans le doc. GB.285/PFA/9		Période considérée: oct. 02 - sept. 03 Couverte dans le doc. GB.288/PFA/8(Corr.)		Période considérée: oct. 03 - sept. 04			A l'étude
		Montant déjà alloué	Montant réservé	Nouvelle allocation	Total des allocations	Nouvelle allocation	Montant réservé	Total des allocations	
Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation	2 800 000	2 800 000	–	–	2 800 000			2 800 000	–
Normes internationales du travail	2 900 000	111 590	759 950	315 498	1 187 038	1 712 634		2 899 672	328
Réponse aux crises et aux situations d'urgence	8 000 000	2 586 000	3 415 000	901 903	6 902 903	68 000		6 970 903	1 029 097
Sécurité et sûreté du personnel	3 450 000	1 750 000	1 500 000	200 000	3 450 000			3 450 000	–
Investissement dans les capacités de gestion	6 000 000	–	1 930 000	–	1 930 000	2 730 000	706 960	5 366 960	633 040
Services régionaux	10 000 000	100 000	2 123 000	2 459 000	4 682 000	1 081 740		5 763 740	4 236 260
Statistiques	2 000 000	477 000	523 000	–	1 000 000	490 000		1 490 000	510 000
Egalité entre hommes et femmes	2 000 000	–	965 000	300 000	1 265 000	325 000		1 590 000	410 000
Communications externes	3 500 000	303 736	2 148 300	–	2 452 036			2 452 036	1 047 964
Tripartisme et dialogue social (nouveau poste)	2 900 000	–	–	504 600	504 600	2 395 400		2 900 000	–
Sous-total	43 550 000	8 128 326	13 364 250	4 681 001	26 173 577	8 802 774	706 960	35 683 311	7 866 689
Transfert au Fonds pour le bâtiment et le logement ¹	2 750 000	2 750 000	–	–	2 750 000			2 750 000	–
Transfert au Fonds pour les systèmes informatiques ¹	5 000 000	5 000 000	–	–	5 000 000			5 000 000	–
Total	51 300 000	15 878 326	13 364 250	4 681 001	33 923 577	8 802 774	706 960	43 433 311	7 866 689

¹ L'utilisation des ressources allouées au Fonds pour le bâtiment et le logement et au Fonds pour les systèmes informatiques est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Annexe II

Informations sur les résultats escomptés pour les nouvelles allocations au titre de l'excédent de 2000-01

La présente section expose le cadre fondé sur les résultats pour toutes les nouvelles allocations effectuées depuis le dernier rapport présenté en novembre 2003¹. Les complémentarités et la cohérence qui doivent exister entre les activités financées par le budget ordinaire, les ressources extrabudgétaires et l'excédent sont des critères déterminants dans l'appréciation. Des références sont faites aux sections pertinentes dans le programme et budget pour 2004-05 sous chaque poste ci-dessous.

Lorsque aucune allocation n'a été faite, le poste n'est pas mentionné.

Normes internationales du travail

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans les documents GB.285/PFA/9 et GB.288/PFA/8(& Corr.).

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Montant alloué
<i>Myanmar</i> : A la suite d'un accord conclu avec les autorités du Myanmar en mars 2002, le projet a pour objectif d'assister les autorités dans leurs efforts visant à garantir une élimination rapide et efficace du travail forcé.	Fin 2005	300 000
<i>Meilleur impact des normes</i> : Mise au point d'approches intégrées dans quatre domaines (travailleurs migrants, sécurité et santé au travail, emploi et maritime); soutien à la mise en œuvre rapide d'un grand nombre de normes fondamentales du travail récemment ratifiées en rattrapant le retard dans le traitement des premiers rapports; amélioration de la qualité des conseils fournis aux mandants par de meilleurs systèmes d'information à l'échelon national; intégration des normes dans les programmes par pays.	Fin 2005	769 703
<i>Maritime</i> : Conférence technique maritime préparatoire et consultations avec les mandants sur les instruments proposés avant la tenue de la session maritime de la CIT.	Fin 2005	642 931
Total		1 712 634

Références dans le programme et budget pour 2004-05:

- Action normative: paragraphes 158 et 159, encadré après le paragraphe 159.

Réponse aux crises et aux situations d'urgence

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans les documents GB.285/PFA/9 et GB.288/PFA/8(& Corr.).

¹ Document GB.288/PFA/8(& Corr.).

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Montant alloué
<i>Serbie-et-Monténégro</i> : Renforcement des capacités locales en vue d'offrir aux petites et moyennes entreprises des services d'aide aux entreprises de qualité par l'intermédiaire des agences locales de développement économique dans les districts de Jablanica et Pcinjski. Ce projet fait partie d'un grand programme financé par des donateurs.	Fin 2005	68 000
Total		68 000

Références dans le programme et budget pour 2004-05:

- Mise en œuvre de politiques de développement des entreprises: paragraphe 186.
- Mise en œuvre de politiques de reconstruction après les crises: encadré après le paragraphe 194.

Investissements dans les capacités de gestion

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans le document GB.285/PFA/9.

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Montant alloué
<i>Programme pilote de formation à l'encadrement et à la gestion</i> : L'objectif est d'offrir une base pour un programme d'apprentissage et de formation à l'encadrement et à la gestion au sein du Bureau pour renforcer les capacités de gestion du personnel. Un montant supplémentaire de 416 960 dollars E.-U. a été affecté à ce projet. Parmi les étapes clés, on peut citer les suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ▪ modules de formation pilotes menés en relation avec les besoins essentiels en matière de gestion; ▪ création des moyens pratiques permettant d'améliorer de manière continue les connaissances et les compétences en matière de gestion; ▪ appel à la participation du siège et des bureaux extérieurs et plus grande coopération et intégration des programmes de travail en cours; ▪ promotion de la responsabilité individuelle en vue de répondre aux besoins personnels et professionnels en matière de développement. 	Fin 2005	2 500 000
<i>Capacité d'évaluation</i> : Renforcer les évaluations indépendantes au sein de l'OIT de même que l'autoévaluation en tant qu'outil de gestion. Un montant supplémentaire de 290 000 dollars E.-U. est affecté à ce projet.	Fin 2005	130 000
<i>Diagnostics de gestion</i> : Renforcer la capacité du Bureau à réaliser des études sur l'efficacité organisationnelle, des évaluations de performance et d'autres analyses critiques des structures et procédures du Bureau.	Fin 2005	100 000
Total		2 730 000

Références dans le programme et budget pour 2004-05:

- Management axé sur les résultats: paragraphe 303 (capacité d'évaluation, diagnostics de gestion).
- Economies et points de repère: paragraphe 305 (diagnostics de gestion).
- Mise en valeur des ressources humaines: paragraphes 306 à 308 et encadré après le paragraphe 309 (programme pilote de formation à l'encadrement et à la gestion).
- Qualité de la coopération technique: paragraphe 311 (capacité d'évaluation).

Services régionaux

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans les documents GB.285/PFA/9 et GB.288/PFA/8(& Corr.).

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Montant alloué
Amériques		
<i>Amérique centrale</i> : Programme de suivi de l'Accord de Santo Domingo sur l'accroissement des capacités des institutions tripartites sous-régionales dans le domaine du dialogue social en vue de l'adoption de «l'Agenda laboral».	Fin 2005	140 000
<i>Régional</i> : Promotion de l'Agenda pour le travail décent au sein des institutions d'intégration régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes: Action sur le programme de développement des pays de la région par l'intermédiaire de l'Agenda pour le travail décent.	Fin 2005	372 500
Etats arabes		
<i>Liban</i> : Développement de petites entreprises nouvelles et productives dans l'industrie de la production alimentaire dans le sud, permettant ainsi d'accroître les possibilités d'emploi dans une région toujours en situation d'après conflit.	Fin 2005	200 000
<i>Iraq</i> : Activités de coopération technique de l'OIT sur la base du travail décent dans le cadre des efforts de reconstruction postérieurs à la guerre. Plus précisément, le projet apportera une contribution dans les trois domaines suivants:		175 000
<ul style="list-style-type: none"> ■ renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines recensés dans l'accord conjoint de coopération technique conclu entre le ministère du Travail et des Affaires sociales et l'OIT; ■ une base institutionnelle et juridique solide établie en vue d'un dialogue social effectif entre les partenaires sociaux sur les questions du travail et de l'emploi pendant la reconstruction; ■ un programme de coopération technique élargi en Iraq faisant suite à une assistance initiale de l'OIT par une mobilisation efficace des ressources dans le cadre du plan stratégique de l'ONU et avec la participation de la communauté des donateurs. 		
Europe et Asie centrale		
<i>Régional</i> : Démonstration de la pertinence de l'OIT en s'attaquant aux préoccupations essentielles de la région, à savoir une bonne gouvernance et les migrations dans un rapport qui sera présenté aux réunions régionales européennes en 2004. Le rapport passera en revue les activités de l'OIT dans la région et abordera les questions de la bonne gouvernance et de la mondialisation en accordant une attention particulière à l'emploi des jeunes, aux politiques de marché du travail, aux pensions et au taux d'activité et aux migrations.	Fin 2004	94 240
<i>Kazakhstan</i> : Renforcement de la capacité des institutions nationales et locales en matière d'emploi et de formation par l'intermédiaire de la méthodologie TREE (Training for Rural Economic Empowerment) (formation pour la démarginalisation économique des populations rurales).		100 000
Total		1 081 740

Références dans le programme et budget pour 2004-05:

- Mise en œuvre des politiques de développement de l'entreprise: paragraphe 189 (Kazakhstan, Liban Sud).
- Mise en œuvre de politiques de reconstruction après les crises: encadré après le paragraphe 194 (Iraq, Liban Sud).
- Développement du recours au dialogue social: paragraphe 262 et encadré après le paragraphe 262 (Amérique centrale, Amériques régionales, Europe régionale).
- Politiques intégrées en vue du travail décent: paragraphe 271 (Amériques régionales, Europe régionale).
- Communication et visibilité: paragraphe 295 (Europe régionale).

Statistiques

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans le document GB.285/PFA/9.

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Montant alloué
<i>Mesure du travail décent et évaluation des progrès en Asie et dans le Pacifique:</i> Des pays en Asie et dans le Pacifique auront mis au point des méthodes de rassemblement de données sur le travail décent en vue de renforcer et d'appliquer l'Agenda pour le travail décent et de contrôler les progrès accomplis pour en réduire le déficit.	Fin 2005	490 000
Total		490 000

Références dans le programme et budget pour 2004-05:

- Statistiques du travail décent pour les mandants: paragraphe 292 et encadré après le paragraphe 292.

Egalité entre hommes et femmes

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans les documents GB.285/PFA/9 et GB.288/PFA/8(& Corr.).

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Montant alloué
Afrique		
<i>Maroc:</i> Renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration des questions d'égalité entre les sexes à l'intention des mandants dans le cadre du programme en faveur du travail décent au Maroc. Ce projet augmentera la capacité des industries marocaines du textile et de l'habillement ainsi que des mandants sectoriels concernés à intégrer la place respective des hommes et des femmes dans les politiques pertinentes et à exécuter des programmes intégrant la distinction hommes-femmes.	Fin 2005	80 000
Asie et Pacifique		
<i>Chine:</i> Renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration des questions d'égalité entre les sexes du gouvernement, des organisations d'employeurs et de travailleurs et de la Fédération des femmes de Chine en vue de promouvoir efficacement l'égalité entre les sexes dans les politiques nationales de l'emploi. (Le budget total du projet s'élève à 170 000 dollars E.-U.)	Fin 2005	45 000
<i>Indonésie:</i> Le ministère de la Main-d'œuvre et des Migrations internes (MOMT) aura mis en place des politiques et des programmes pour la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances sur le lieu de travail et pour en contrôler l'exécution et l'évaluation.	Fin 2005	200 000
Total		325 000

Références dans le programme et budget pour 2004-05:

- Réalisation des principes et droits fondamentaux au travail: paragraphe 143 (Indonésie).
- Appui à la politique de l'emploi: paragraphe 172 et encadré après le paragraphe 175 (Chine).
- Institutions de dialogue tenant compte de l'égalité entre hommes et femmes: paragraphe 260 (Chine, Yémen).
- Approche intégrée du travail décent: paragraphe 271 (Maroc).
- Egalité entre hommes et femmes: paragraphes 280 à 282 et encadré après le paragraphe 282 (tous projets).

Tripartisme et dialogue social

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans le document GB.288/PFA/8(& Corr.).

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Montant alloué
<i>Interrégional: Promotion du travail décent:</i> Renforcement du rôle du tripartisme et du dialogue social dans les activités de l'OIT et démonstration de l'efficacité et de la pertinence du dialogue social pour atteindre les objectifs de développement aux niveaux national/sectoriel.	Fin 2005	290 000
<i>Interrégional: Lutte contre les déficits de travail décent dans l'économie informelle</i> Objectifs des travailleurs: <ul style="list-style-type: none"> ■ meilleure connaissance des stratégies novatrices utilisées par les organisations de travailleurs pour atteindre, recruter et organiser les travailleurs dans l'économie informelle; ■ développement de la sensibilisation aux obstacles juridiques et institutionnels à la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail, et renforcement de la capacité à mener des campagnes sur ces questions et à venir en aide aux organisations de travailleurs au sein de l'économie informelle; ■ renforcement de la capacité des syndicats à organiser et à représenter les travailleurs de l'économie informelle et à leur fournir les services voulus ainsi qu'à participer aux débats sur les politiques nationales et internationales. Objectifs des employeurs: <ul style="list-style-type: none"> ■ renforcement des capacités des organisations d'employeurs à représenter les travailleurs indépendants et les employeurs de l'économie informelle et à leur fournir des services; ■ renforcement des capacités des organisations d'employeurs à promouvoir, à l'échelon national, la formalisation de l'économie informelle, en tout ou en partie. 	Fin 2005	1 444 200
<i>Interrégional: Renforcement de la capacité des organisations de travailleurs et d'employeurs à participer au processus des DSRP</i> Objectifs des travailleurs <ul style="list-style-type: none"> ■ renforcement de la capacité des organisations de travailleurs à influencer sur la conception, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des DSRP et d'y prendre part; ■ aide aux organisations de travailleurs pour intégrer l'Agenda pour le travail décent dans les DSRP et promouvoir une croissance économique favorable aux pauvres; ■ renforcement et éventuellement institutionnalisation du dialogue social national sur la politique socio-économique et promotion d'un dialogue politique novateur entre les organisations de travailleurs et les institutions de Bretton Woods sur les DSRP, y compris les dimensions régionales. Objectifs des employeurs: <ul style="list-style-type: none"> ■ renforcement de la capacité des organisations de travailleurs à influencer sur les DSRP relatifs aux politiques de l'emploi et au développement du secteur privé et à y prendre part; ■ renforcement de la capacité des organisations d'employeurs à constituer des alliances stratégiques avec les partenaires sociaux pertinents en vue d'exercer une influence sur la conception, la mise en œuvre et le contrôle des DSRP. 	Fin 2005	661 200
Total		2 395 400

Références dans le programme et budget pour 2004-05:

- Renforcement du tripartisme et du dialogue social: paragraphes 235 à 262 et encadré après le paragraphe 247 (tous projets).